

PROJET PARTICIPATIF

Qu'est-ce que c'est?

Le conseil communal a décidé d'affecter une partie du budget extraordinaire communal à des projets (liés à une dépense d'investissement) pensés et mis en œuvre par la population. Le montant alloué est de 15.000€, montant qui sera réparti en trois projets de 5.000€ en fonction des projets retenus.



Qui peut proposer un projet ?

Tout comité de citoyens résidant dans la commune de Paliseul.

Ce comité doit être organisé sous la forme d'une association dotée d'une personnalité juridique (ASBL, coopérative, ...) dont le siège social et les activités se situent sur la commune.

Quelques exemples :

Végétalisation d'un espace abandonné;
Ajout d'un module à une aire de jeux;
Amélioration d'un espace convivial dans un quartier.



Objectif :

- Renforcer la participation citoyenne
- Améliorer le cadre de vie de la commune dans l'intérêt général et de manière durable
- Répondre à au moins *un* objectif du Plan Stratégique transversal

Date limite de dépôt des dossiers de candidature à la commune : **23 mai 2024**

Le règlement et les formulaires sont disponibles à l'administration communale (Service Marchés Publics), ou sur le site internet de la commune : www.Paliseul.be

Pour toute information complémentaire : 061/275.978 marchespublics@paliseul.be